



En Occitanie, 27 nouvelles zones d'emploi très diversifiées

Les 27 nouvelles zones d'emploi d'Occitanie dessinent une région à l'économie diversifiée, avec en son sein des territoires spécialisés. Toulouse, Montpellier et les zones proches du littoral sont les moteurs de l'emploi régional. Les zones d'emploi voisines des métropoles bénéficient souvent de leurs dynamiques. Dans le reste de la région, les zones d'emploi sont moins denses et parfois en déclin. Certaines sont surtout résidentielles quand d'autres sont spécialisées dans l'agriculture ou l'industrie. L'attrait touristique reste une force et une caractéristique pour la plupart des zones d'Occitanie.

Julia Chipy, Fabien Steinmetz (Insee)

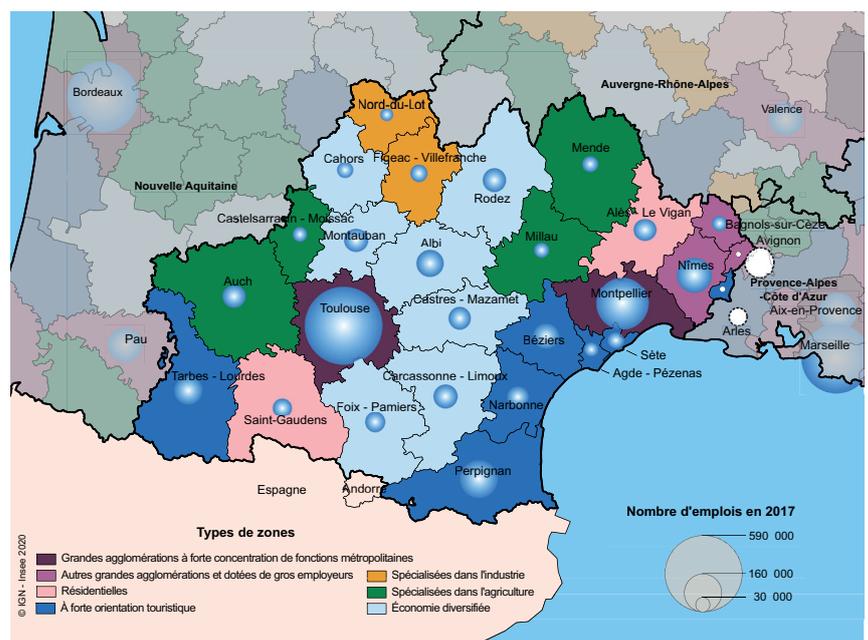
En 2020, les zones d'emploi ont été redéfinies pour mieux coller à la réalité des marchés locaux de l'emploi. Sur les 306 zones d'emploi de France, l'Occitanie en compte 27, au profil hétérogène, dont deux à cheval sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (*méthodologie*). La plus importante, Toulouse, compte 584 500 emplois et la plus modeste, Nord-du-Lot, à peine 20 500 (*figure 1*). L'emploi se concentre dans et autour des grandes agglomérations, dans les villes moyennes et sur le littoral méditerranéen.

Toulouse, une zone attractive tournée vers l'industrie et la recherche

La zone d'emploi de Toulouse concentre à elle seule 27 % de l'emploi régional. Elle est très attractive : un grand nombre d'actifs ne vivant pas dans la zone viennent en effet y travailler. En revanche, les habitants de la zone vont très peu travailler dans les zones d'emploi voisines. Parmi les actifs qui résident dans la zone, 95 % y travaillent. Ce taux de stables (*définitions*) est l'un des plus élevés de France (9^e rang sur 306 zones).

1 Des zones d'emploi très hétérogènes en Occitanie

7 profils de zones d'emploi selon leur orientation économique



Note : pour les zones d'emploi à cheval sur deux régions (Arles et Avignon), les indicateurs sont calculés sur chacune des parties de la zone d'emploi ; ils sont représentés en pointillés sur la carte.

Sources : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015

Comparée aux zones d'emploi des autres grandes métropoles, celle de Toulouse se caractérise par la présence plus forte du secteur de l'industrie, ainsi que des fonctions de fabrication, de conception et de recherche, avec de grandes entreprises telles qu'Airbus, Continental Auto, Altran Technologies et des centres de recherche comme le CNRS et le Cnes. L'emploi y est aussi davantage concentré dans les gros établissements privés (*figure 2 et méthodologie - typologie des zones d'emploi*).

Montpellier, une zone d'emploi plus diversifiée

Avec une économie plus diversifiée, la zone d'emploi de Montpellier est le deuxième pôle d'emploi d'Occitanie avec 13 % de l'emploi régional. Les fonctions liées à la santé et à l'action sociale y sont particulièrement développées, dans des établissements publics (CHU de Montpellier, Centre médical du Grau-du-Roi...), comme privés (Institut régional du cancer...). Le secteur de la recherche et développement (Inserm, Inra, Sanofi-Aventis...) est également très présent. Parmi les zones des grandes agglomérations françaises, celle de Montpellier apparaît aussi comme l'une des plus touristiques.

Toulouse et Montpellier, moteurs de l'emploi en Occitanie

Entre 2007 et 2017, les zones d'emploi de Toulouse et Montpellier sont les moteurs de l'emploi régional. Avec une croissance de l'emploi très dynamique (*figure 3*), ces deux zones concentrent à elles seules 80 % des emplois créés sur la période en Occitanie. La crise sanitaire actuelle les expose à des risques économiques différents, Toulouse étant particulièrement spécialisée dans les activités liées à l'industrie aéronautique.

Un emploi dynamique sur le littoral et près des métropoles

Le long du littoral, les zones d'emploi de Sète, Narbonne, Béziers et Agde-Pézenas sont les plus touristiques. La présence des touristes génère une demande dynamique qui renforce les services présents, en été notamment. Par ailleurs, dans ces zones, les services de proximité liés à la santé et à l'action sociale sont largement représentés, en lien avec une population résidente âgée, un habitant sur trois ayant plus de 60 ans.

La zone d'emploi de Perpignan, la plus étendue du littoral, contribue à hauteur de 7 % à l'emploi régional, ce qui la place au 3^e rang après Toulouse et Montpellier. Cette zone fonctionne de manière très autonome en termes d'actifs occupés, avec un taux de stables très élevé, au 4^e rang national. C'est une zone d'emploi touristique, aussi bien en été qu'en hiver.

Quatrième zone d'emploi de la région, celle de Nîmes représente 6 % de l'emploi régional. Située à proximité de Montpellier, la zone bénéficie de son dynamisme. Voisines de Nîmes, les zones d'emploi d'Arles et d'Avignon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, débordent en Occitanie, et sont davantage tournées vers les secteurs présents, la zone d'Arles étant la plus touristique.

De même, la zone d'emploi de Montauban bénéficie de l'influence de la métropole toulousaine avec des emplois orientés vers la sphère présente.

Des zones d'emploi moins denses et parfois en déclin, souvent touristiques

Saint-Gaudens et Alès-Le Vigan sont deux zones d'emploi résidentielles, et relativement touristiques, avec pour la première les sites du Comminges et du

Luchonnais, et pour la seconde le parc national des Cévennes. Les fonctions liées à la santé et à l'action sociale y représentent autour de 13 % de l'emploi total, nettement plus qu'en moyenne en France métropolitaine (10 %). Néanmoins, dans ces deux zones, l'important chômage de longue durée traduit les difficultés d'un marché de l'emploi atone.

La zone d'emploi de Tarbes-Lourdes est particulièrement orientée vers les activités touristiques, qu'elles soient de montagne ou à caractère religieux à Lourdes. L'emploi est néanmoins en déclin dans cette zone.

Dans la zone d'emploi de Rodez, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont bien représentés, notamment avec l'entreprise Bosch, et pourvoient à la demande locale de travail. Dans cette zone, la part des actifs se déclarant chômeurs est une des plus faibles en Occitanie et en France.

Les zones d'emploi de Carcassonne-Limoux, Albi, Castres-Mazamet, Foix-Pamiers et Cahors ont une économie plus diversifiée, sans secteur d'activité prédominant. Ces zones ont subi par le passé un déclin agricole ou industriel, comme la disparition des mines de charbon à Carmaux, l'arrêt de la production d'aluminium à Tarascon-sur-Ariège ou la chute de l'industrie textile à Mazamet et Carcassonne.

Une spécialisation agricole ou industrielle dans certaines zones d'emploi

Quatre zones d'emploi affichent un profil plutôt agricole : Auch, Mende, Millau et Castelsarrasin-Moissac. Auch est celle où l'agriculture emploie la plus grande part des actifs : 12 %, contre 3 % en France. Viennent ensuite les zones d'emploi de Mende et de Millau où la santé et l'action sociale pèsent également. Ces deux zones sont plus touristiques, avec les sites naturels

2 Des contrastes entre les zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier

Caractéristiques des zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier

	Fonction surreprésentée	Secteur surreprésenté	Part de l'industrie (%)	Nombre d'emplois au lieu de travail	Poids des 10 plus gros établissements privés (%)
Toulouse	Conception, recherche	Fabrication de matériels de transport	11,5	593 000	7,3
Montpellier	Santé, action sociale	Recherche - développement scientifique	6,1	293 000	3,7
Classe des grandes agglomérations françaises	Gestion	Activités juridiques, comptables, de gestion,...	8,8	319 000*	5,1*
Ensemble de la région	Santé, action sociale	Administration publique	10,3	2 213 000	7,3*
France	///	///	12,3	26 417 000	9,5*

* Les chiffres correspondent à la valeur médiane des zones d'emploi du territoire concerné.

Note : la classe des grandes agglomérations françaises comprend notamment les zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier.

Lecture : dans la zone d'emploi de Toulouse, la fonction de conception et recherche est davantage présente dans l'emploi qu'au niveau national. Sur les 593 000 emplois de la zone, 11,5 % sont des emplois industriels. Les 10 plus gros établissements privés, tous secteurs confondus, représentent 7,3 % de l'emploi de la zone.

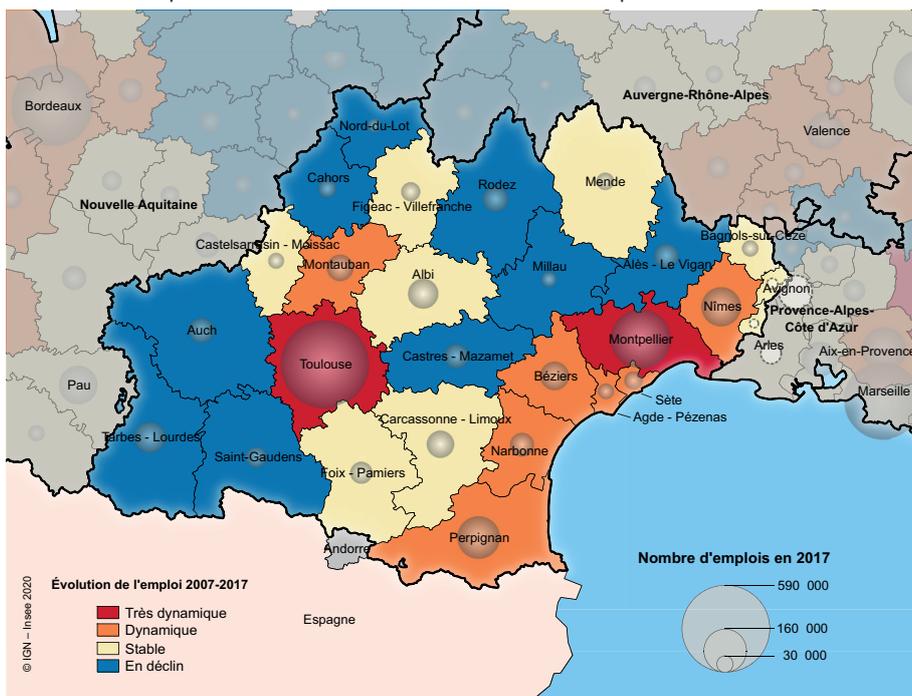
Sources : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015

du Larzac, de l'Aubrac et des Gorges du Tarn. Castelsarrasin-Moissac est, proportionnellement, moins agricole, en raison de la présence de la centrale nucléaire de Golfech.

L'industrie est présente dans la région, et pas seulement dans la zone d'emploi de Toulouse. Elle représente 18 % des emplois dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze, avec les activités liées à la centrale de Marcoule, et autant dans celle de Castres-Mazamet, avec l'industrie pharmaceutique. La zone d'emploi Nord-du-Lot abrite à la fois des industries agro-alimentaires, avec notamment la présence du groupe Andros, mais aussi de nombreux emplois liés au tourisme (Rocamadour, gouffre de Padirac). La zone d'emploi de Figeac-Villefranche, la plus industrielle de la région avec 22 % d'emplois industriels, est spécialisée dans l'industrie aéronautique avec de grands établissements tels que Ratier-Figeac, Figeac Aéro et Blanc Aéro Industries. ■

3 Des dynamiques d'emploi très contrastées

Évolution de l'emploi entre 2007 et 2017 dans les 27 zones d'emploi d'Occitanie



Note : pour les zones d'emploi à cheval sur deux régions (Arles et Avignon), les indicateurs sont calculés sur chacune des parties de la zone d'emploi ; ils sont représentés en pointillés sur la carte.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017

Méthodologie

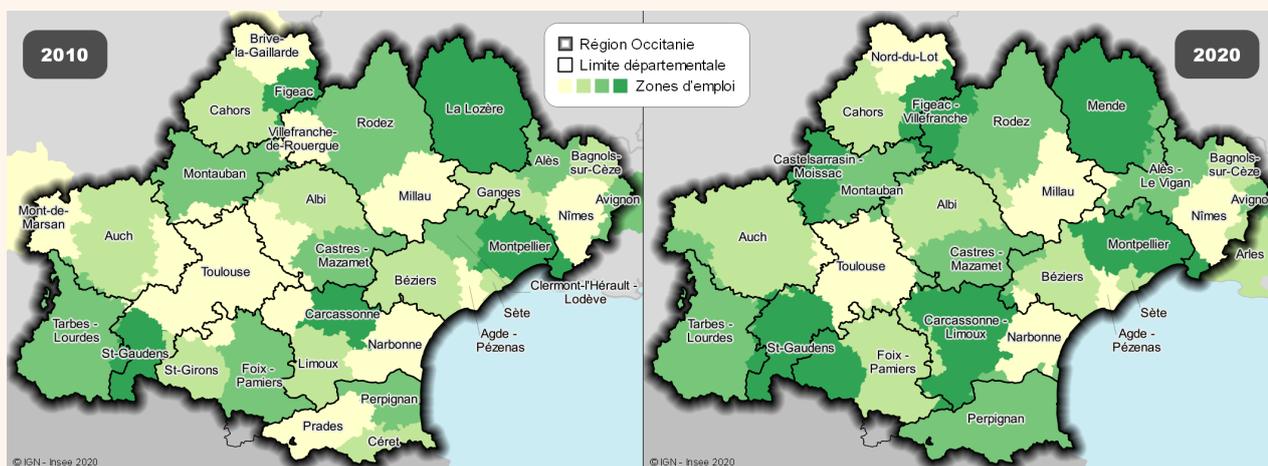
Constitution des zones d'emploi

Les zones d'emploi forment un découpage du territoire français depuis 1984. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'étude est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif de cette refonte est d'homogénéiser la méthode sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi de 2010, construites région par région, les zones d'emploi de 2020 sont issues de paramètres nationaux.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones. À chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des déplacements domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est qu'il prend à la fois en compte les flux sortants et entrants d'une zone. Ainsi, certaines communes qui peuvent sembler dépendantes d'un pôle en matière d'emplois, sont affectées à une autre zone parce que beaucoup d'actifs viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée d'actifs travaillant et résidant dans la zone).

Un des principaux résultats de cette nouvelle méthode est un rééquilibrage des zones en nombre d'actifs. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles, qui avaient tendance à agréger de nombreuses communes en 2010. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des zones d'emploi et de laisser se construire d'autres zones autour des grands pôles. Dans la région, la zone d'emploi de Toulouse passe ainsi de 744 000 actifs dans la version de 2010 à 639 000 dans la version de 2020.

Contours des zones d'emploi 2010 et 2020 en Occitanie



Sources : Dares, Insee

Typologie des zones d'emploi

La principale orientation économique des territoires est dégagée à travers une typologie des 306 zones d'emploi françaises. Cette typologie permet ensuite de repérer les spécificités des zones d'emploi de la région en les situant parmi les zones qui leur sont le plus semblables, c'est-à-dire qui partagent la même orientation économique. La typologie s'appuie sur des variables d'activité touristique et des indicateurs de spécialisation économique (part de l'emploi dans un secteur rapporté à cette même part mesurée France entière, pour les sphères productive et présente, l'industrie, l'administration publique, et les grands ou petits établissements). Dans une première étape, une analyse en composantes principales extrait des axes d'analyse à partir de l'ensemble de ces variables. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique permet de regrouper les zones d'emploi selon un faisceau de caractéristiques communes. Ainsi, sept profils de zones d'emploi sont définis en France, tous représentés en Occitanie.

Définitions et sources

Dans cette étude, les emplois au lieu de travail sont analysés selon différentes dimensions :

- selon l'activité principale de l'établissement, avec un regroupement en secteurs d'activité économique ;
- selon la profession occupée, avec un regroupement en 15 fonctions, définies de façon transversale au secteur d'activité, au statut, ou au niveau de qualification.

Plus d'informations sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893116>

Le **taux de stables** correspond à la part des actifs en emploi travaillant dans la zone où ils résident.

La **sphère présente** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à satisfaire les besoins des personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. À l'opposé, la **sphère productive** recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La **diversification** économique d'une zone est mesurée à travers l'indice de spécialisation de Krugman. Cet indice calcule la différence entre la structure productive de la zone et celle des autres zones : plus celui-ci est fort, moins la zone est diversifiée dans ses secteurs d'activité.

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire du recensement de la population 2016 (pour la classification) et 2017, à l'exception des données relatives à la taille des établissements qui sont issues de la source Connaissance locale de l'appareil productif (Clap 2015), et des données relatives au nombre de nuitées qui sont issues des enquêtes de fréquentation touristique (2019).

Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :

Caroline JAMET

Rédactrice en chef :

Michèle EVEN

Mise en page et impression :

Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)

ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n° 1814, septembre 2020
- « Depuis 50 ans, faute d'emplois, des territoires se dépeuplent en Occitanie », *Insee Analyses Occitanie* n° 93, juin 2020
- « L'inégale réussite de l'économie occitane », *Insee Analyses Occitanie* n° 76, juillet 2019

